

Séance du 5 septembre 2017

Rapport n°2017/599

**CANDIDATURE DE LA FRANCE A
L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025
GARANTIES RELATIVES A LA DESSERTE EN
TRANSPORTS COLLECTIFS**

1. L'organisation de la candidature

La France a déclaré sa candidature par un courrier du Président de la République en date du 22 novembre 2016, sur le thème *La connaissance à partager, la planète à protéger*. Un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé le 11 juillet 2017, réunissant l'Etat, la ville de Paris, la région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et ExpoFrance.

Un processus de sélection du site francilien qui accueillera le « Village global », site principal de l'Exposition Universelle de 2025, a été mis en place. Au terme de ce processus, le GIP ExpoFrance 2025 a retenu le site de Paris-Saclay le 12 juillet 2017.

La prochaine étape de la candidature est le dépôt du dossier technique complet auprès du Bureau International des Expositions (BIE) le 28 septembre prochain.

Le pays hôte de l'Exposition 2025 sera choisi par les Etats membres du BIE en novembre 2018.

L'élaboration du dossier de candidature de la France est réalisée sous le pilotage d'ExpoFrance. Il sera validé par les membres du GIP.

2. Le concept proposé pour l'Exposition Universelle de 2025

Si la candidature de la France est retenue, l'Exposition Universelle aura lieu du 1^{er} mai au 31 octobre 2025. Elle se développerait autour d'un espace central « Le Village global » et de sites secondaires à travers la France.

Le site du Village Global serait implanté sur le Plateau de Saclay, de part et d'autre du diffuseur de Corbeville sur la N118, dans un secteur de 110 ha encore peu urbanisé situé entre le quartier de l'Ecole Polytechnique à l'est et celui du Moulon à l'ouest.

Au cœur du Village Global, un globe, inspiré du projet d'Elisée Reclus pour l'Exposition Universelle de 1900, invitera les visiteurs à parcourir la planète à la découverte des territoires et des cultures.

3. La desserte du site de Saclay par les transports collectifs

Le GIP ExpoFrance 2025 prévoit 33,6 millions de visiteurs entre mai et octobre 2025, dont 9,1 millions de Franciliens, 8,8 millions pour le reste de la France, 15,7 millions de l'étranger. Ces 33,6 millions de visiteurs réaliseront 44,1 millions de visites.

Les pics journaliers de fréquentation sont attendus le weekend à hauteur de 300 000 visiteurs sur une seule journée (volume de visiteurs constaté lors de l'Exposition Universelle de Milan en 2015), voire même plus. Le GIP estime que 60 % de ces visiteurs se rendront sur le site en transports collectifs, soit jusqu'à 180 000 personnes sur une journée.

Par comparaison, le Parc Disneyland Paris accueille aujourd'hui 42 000 visiteurs par jour en moyenne, avec des pics à 80 000 visiteurs en un seul jour de weekend. La part des visiteurs s'y rendant par le Train A est de l'ordre de 16 %. Les grands événements au Stade de France (concerts, matchs de football) peuvent accueillir jusqu'à 100 000 spectateurs, dont 50

à 55 % viennent en transports collectifs par les deux lignes de Trains B et D et la ligne de métro 13 qui desservent le stade.

La desserte du site par les transports collectifs pendant les six mois de l'Exposition Universelle constitue donc un enjeu de taille.

L'organisation de la desserte par les transports collectifs portée par le dossier de candidature est la suivante :

- A l'horizon 2024, le Métro 18 reliera l'aéroport d'Orly au CEA à Saint-Aubin selon le calendrier de réalisation du projet du Grand Paris Express déjà acté. La ligne 18 permettra notamment un accès depuis Paris via le Train B et la ligne 14 prolongée à Orly. La future station Orsay-Gif se trouve à proximité immédiate de l'entrée principale du site de l'exposition sur le plateau.

Il sera nécessaire de porter la fréquence de desserte au maximum envisageable tout au long des six mois d'Exposition, c'est-à-dire d'offrir un intervalle de moins de 90 secondes au lieu des 3 minutes prévues. Cette augmentation de fréquence nécessite pour Île-de-France Mobilités d'anticiper l'achat des trains nécessaires pour le prolongement à Versailles Chantiers. Par ailleurs, une anticipation de ce prolongement, prévu à l'horizon 2030, permettrait une desserte du site plus optimale encore en offrant une capacité supplémentaire et des itinéraires alternatifs. Toutefois, cette anticipation n'est pas intégrée au dossier de candidature.

- Le Train B est l'autre mode ferré de desserte du site. Etant situé dans la vallée au sud du Plateau, il doit toutefois être complété par des dispositifs permettant d'accéder au plateau.
 - Depuis le Guichet qui est la gare la plus proche (environ 800 m à pied mais avec un fort dénivelé), il est ainsi envisagé de réaliser un transport par câble aérien. Île-de-France Mobilités assurerait la maîtrise d'ouvrage de sa réalisation. Ce projet devra être inscrit au Contrat de Plan Etat Région. Le financement de l'exploitation sera assuré par Ile-de-France Mobilités. Les itinéraires piéton devront aussi être aménagés par les acteurs locaux.
 - Depuis la gare de Massy-Palaiseau, des navettes bus complémentaires devront être mises en place par Île-de-France Mobilités pour la desserte des périodes de pointe. Ces navettes emprunteront le site propre entre la gare de Massy-Palaiseau et le site de l'exposition, site propre qui devra par ailleurs être fermé sur la section traversant le site de l'exposition, entre la gare d'Orsay-Gif et Corbeville.
- Une desserte complémentaire est aussi à envisager par le Train C, complété par des navettes bus au départ des gares de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Bièvres ou Igny. Des navettes bus circulant sur la N118 entre Pont-de-Sèvres et le site de l'Exposition constitueraient un complément de desserte utile.

Le dossier de candidature à remettre le 28 septembre 2017 doit comprendre des garanties sur l'adaptation de l'offre de transports collectifs nécessaire pour assurer les déplacements des visiteurs vers le site de Saclay pendant la période de l'Exposition.

Par ailleurs, une part des visiteurs accèdera à l'Exposition en voiture. Des parcs de stationnement et des navettes bus les reliant au site de l'Exposition sont prévues dans le dossier de candidature. Ces parkings et ces navettes ne rentrent pas dans le cadre des transports collectifs classiques ni dans celui du dispositif « parcs relais » mis en place par Ile-de-France Mobilités, qui consiste à réaliser des parkings dans les gares pour assurer l'intermodalité entre les voitures particulières et les trains. Il s'agit de plus de parkings non pérennes et liés exclusivement à la présence de l'Exposition. L'organisateur de l'Exposition Universelle pourra confier la création de ces parcs de stationnement déportés ainsi que l'exploitation des navettes associées à un ou plusieurs prestataires ou concessionnaires qui pourront percevoir tout ou partie des recettes correspondantes.

4. Délibération

Il est proposé au conseil de garantir l'adaptation de l'offre de transports collectifs pour assurer les déplacements des visiteurs vers le site de Saclay pendant la période de l'Exposition Universelle, selon les éléments détaillés ci-après :

- les renforts d'offre nécessaires sur les lignes de Trains B et C et sur la ligne de métro 18 (financement des renforts, financement et mise en place du matériel roulant nécessaire) ;
- la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage et la livraison d'une liaison de transport par câble aérien entre le Train B et le site de l'Exposition avant l'ouverture de l'Exposition Universelle, ainsi que le financement de son fonctionnement ;
- la mise en place d'une desserte complémentaire par navettes bus ou cars depuis les gares de Massy-Palaiseau, Saint-Quentin-en-Yvelines, Igny ou Bièvres et Pont-de-Sèvres comme indiqué au dossier de candidature.